

ABONNEMENT.

saumur... 30 fr.
6 mois... 16
12 mois... 9
Poste:
En an... 35 fr.
6 mois... 18
12 mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février.

La Chambre, après un court débat, adopte
un projet de résolution portant la constitu-
tion d'une commission chargée d'examiner
les comptes de la guerre.

M. Clovis Hugues monte à la tribune
pour défendre la proposition d'amnistie dé-
posée par M. Rochefort.

Le député-poète prend la défense de l'am-
nistie et dans son éloquence exultante il
éprouve le besoin de « répandre son cœur
sur le marbre de la tribune » (Textuel). Il
y a un peu de tout dans ce feu d'artifice
oratoire: phrases faciles et émues, sur les
condamnés en général et Cyvoct en particu-
lières; éloges de l'Empire, qui multipliait les
amnisties, charges à fond en faveur des
Arabes, qui attendent l'amnistie, l'aman,
comme on dit en Algérie, qu'on leur avait
promise en échange de leur soumission.

Clovis-le-Chevelu va si loin dans son em-
ballement, qu'il en arrive à inquiéter ses
amis de l'extrême gauche, mais il se calme
et termine en évoquant le souvenir de Vic-
tor Hugo: L'amnistie serait comme le Pan-
théon moral de son immortalité et de son
génie.

Tout cela présenté avec une abondance
de gestes et de mouvements désordonnés où
tout s'agite: les bras, les jambes, la tête et
les cheveux, tellement qu'on croirait à cha-
que instant qu'il va sauter hors de la tribune
comme ces diables à barbe noire de
leur boîte de treize sous!

Après lui, M. Sabatier, tout en ayant l'air
de parler pour l'amnistie des Arabes, parle
en réalité contre. D'ailleurs, il estime que
ce n'est pas là une question qui doit être
plaidée publiquement à la tribune. Où donc
alors?

M. Monis, le rapporteur, parle ensuite.
Son argumentation se réduit à ceci: 1° L'am-
nistie est une mesure qui appartient à l'ini-

tiative du gouvernement; 2° il n'y a plus de
matière amnistiable.

Enfin, le discours Rochefort.
Est-ce un discours? Non. Une causerie;
mais le spirituel lanternier Grimsel nous a
souvent paru mieux inspiré. Son argumen-
tation n'apporte aucun élément nouveau à la
discussion.

Relevons cependant une anecdote amu-
sante:

Dans l'élection de M. Rouvier, qui est
maintenant à Rome, où il est peut-être allé
pour tenir les promesses qu'il a faites aux
curés des Alpes-Maritimes, il écrivait à l'un
d'eux: « Je me permets de compter sur vot-
re bienveillant concours, dont je saurai me
souvenir à l'occasion. » Il lui avait promis
un évêché.

Au curé de Cannes, il devait faire obtenir
un archevêché.

Puis M. Bernard-Lavergne, président de
la commission, vient répéter, à peu de
choses près, le discours de M. Monis. Il
repousse l'amnistie parce que le gouverne-
ment ne la croit pas opportune.

M. Maillard prononce quelques mots ten-
dant à prouver le caractère essentiellement
politique des délits électoraux.

M. Freppel à son tour vient déclarer
que beaucoup de membres de la majorité
font dépendre leur vote de l'opinion du gou-
vernement, et dans ces conditions l'on peut
dire que la responsabilité du vote pèse tout
entière sur le ministère.

Et M. de Freycinet prend la parole au
nom du gouvernement: il y a dit-il, deux
catégories de condamnés auxquels l'am-
nistie pourrait s'appliquer: les condamnés
pour faits nettement politiques et les con-
damnés pour faits de droit commun.

Les premiers ont été graciés, mis en li-
berté et même déchargés des conséquences
accessoire de la peine. Pour les autres, il
y a eu des réductions de peines; mais il n'a
pas été possible d'aller plus loin pour le
moment parce qu'il y avait à tenir compte du
sentiment des populations au milieu des-
quelles les faits se sont accomplis.

Et après quelques considérations géné-

rales sur les caractères que doit avoir une
amnistie nécessaire, il conclut en ajoutant:

Le gouvernement croit donc remplir un
devoir en écartant la demande d'amnistie et
il espère que la Chambre s'inspirera des
mêmes sentiments.

Après ces paroles, et malgré une réplique
bien nulle de M. Millerand, il n'y a plus qu'à
passer au vote.

La Chambre, consultée, décide par 347
voix contre 116, qu'elle ne passera pas à la
discussion des articles.

C'est le refus pur et simple de l'amnistie,
« finita la comedia! Et c'est, une fois de plus,
beaucoup de bruit pour rien.

DÉCLARATION DES DROITES

Dans une réunion plénière tenue vendredi
matin, les députés de la droite ont adopté,
à l'unanimité, la déclaration suivante dont
il est superflu de faire ressortir l'import-
tance exceptionnelle. Cet appel aux élec-
teurs qui vont voter le 14 février, est,
en effet, un acte politique très-important:
c'est de nouveau l'affirmation de l'Union
électorale des conservateurs en face de
l'Union révolutionnaire, concentrée et diri-
gée désormais vers la politique la plus radi-
cale.

Aux électeurs du département de l'Ardèche, de
la Corse, des Landes et de la Lozère.

« Électeurs,
» Le mandat que vous avez confié à vos
élus a été brisé. Vos décisions souveraines
ont été foulées aux pieds. Vous avez à ven-
ger la double injure faite au suffrage uni-
versel et à vos députés.
» Tout est mis en œuvre pour obtenir de
vous le désaveu de vos premiers votes. On
vous flatte ou on vous menace. Quand on
désespère de vous séduire, on tente de vous
contraindre. La candidature officielle la
plus effrénée est devenue la dernière res-
source d'un parti aux abois. C'est sur elle
seule qu'il compte désormais pour prolon-

ger sa politique de concessions et d'expé-
diants.

» Improviser au Tonkin, pour lequel la
majorité vient déjà de voter 80 millions,
une vice-royauté civile, sans prestige et
sans contrôle; — être obligé d'avouer le
déficit et aggraver encore les charges du
pays, en annonçant des remaniements de
taxes qui masquent de nouveaux impôts;
— ouvrir officiellement la question de la
séparation de l'Église et de l'Etat, sans avoir
le moyen de la résoudre, et exercer, au
même moment, des persécutions religieu-
ses, aussi mesquines que vexatoires; — en
un mot, gagner un peu de temps, à force
de promesses et de réticences, telle est la
politique que nous vous dénonçons: à vous
d'en faire justice.

» Électeurs, ne vous laissez émuouvoir ici
ni par les manœuvres ni par les mensonges.

» On vous dit que l'Union qui a fait, au
4 octobre, votre succès et le nôtre, est déjà
rompue, et que nous sommes divisés. —
N'en croyez rien.

» Investis de la confiance de trois mil-
lions et demi d'électeurs, nous savons
quelles sont nos responsabilités et quels
sont nos devoirs. C'est notre accord qui a
décidé, une première fois, de la victoire;
c'est lui qui, fermement maintenu, prépare
à notre pays un avenir réparateur et pro-
chain. Pas un de nous ne compromettra
par une division la grande œuvre du relè-
vement national. Quand nous vous affir-
mons la parfaite entente du parti conser-
vateur, vous devez nous croire, car seuls
nous tenons de sa confiance le droit de
parler en son nom.

» Suivez donc notre exemple! Mettez, au
14 février, l'intérêt de la France au-dessus
de tout esprit de parti. Marchez à ce nou-
veau combat, aussi résolument que vous
l'étiez au mois d'octobre.

» A des adversaires, qui, tous les jours,
parlent de leur « concentration », sans pou-
voir la réaliser jamais, opposez le faisceau
de vos forces inébranlablement groupées.
La victoire est à ce prix. »

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Une double haie de piqueurs se tenaient impas-
sibles, une oriflamme de pourpre à la main, et
formant ainsi, devant le perron du palais, une
allée de banderolles très-hautes sur hampe, et
sans cesse agitées.

Tous les invités s'étaient groupés sur la terrasse
centrale. Le capitaine Nelroff, l'aide de camp
favori, plus souple, plus empressé que jamais, et
refusant de remarquer le dédain superbe avec
lequel le faisait Olga, ne quittait pas le gouverneur,
dont l'œil attentif suivait en connaisseur tous les
préparatifs de la curée.

Le grand veneur déposait, au milieu de l'avenue,
les débris d'un renne en les recouvrant de la peau
de l'animal étalée, la tête en avant.

Quoiqu'il fût plus de dix heures du soir, le soleil
illuminait encore toute cette scène, mettant en
relief les arbres du parc au feuillage touffu
arrondi en dôme, et les riches toilettes des Sibé-
riennes qui étincelaient les piergeries. Il éclairait
aussi la meute qui approchait hurlante et frémiss-

sante, flairant, de loin, les débris du renne.

Les trompes sonnaient l'impériale, un air de
victoire aux notes retentissantes, et le maître
piqueur, le regard impérieux et dur, son fouet levé
et menaçant, tenait, serrés de près, tous les
braques à têtes superbes, à dents blanches et
aiguës. Leurs prunelles dardaient sur la proie
sanglante... Et soudain, le fouet s'abaissant, en
quelques bonds ils eurent franchi l'avenue... Puis,
le fouet se levant encore, et domptés par un coup
d'œil menaçant du maître, ils s'arrêtèrent; pliant
l'échine, rampant et gémissant. Durant plusieurs
minutes, ils demeurèrent ainsi, courbés et trem-
blants, n'osant avancer devant l'impitoyable lanterne
levée, prête à frapper.

Les chasseurs étaient enthousiasmés; sur la
terrasse ils battaient des mains.

— Superbe! splendide! criaient-ils.
Et c'était beau, vraiment imposant, cette toute-
puissance de l'homme, contenant, du regard et du
geste, toute cette meute écroulée et affamée.

L'impériale s'achevait; et, aux dernières mesu-
res, lorsque la final se terminait en crescendo, le
maître piqueur abassa sa lanterne de cuir. Alors,
par un à-côté bond, avec des abois effroyables,
les lévriers et les braques se ruèrent sur le renne.
Les bandes de pourpre s'agitaient; dans leurs
accords de cuivre, les trompes redoublaient de
viguer; les chasseurs applaudissaient avec fré-

sie; la meute s'acharnait à sa sanglante besogne...

Et, bientôt, il ne resta plus un lambeau du beau
renne aux larges branches, du renne agile et sau-
vage, l'orgueil de la forêt.

La curée achevée, dans l'un des salons les tables
de jeu s'organisèrent, et le capitaine Nelroff prit
place à l'une d'elles. De ses longues mains blan-
ches il tenait déjà, en éventail, toute une douzaine
de cartes, lorsque le jeune Alexis Schoulie,
le lieutenant au monocle, s'approchant de l'aide
de camp:

— Pressez-vous, mon cher, dit-il, le gouverneur
vous mande en toute hâte.

Au bout du dernier salon s'ouvrait une serre
tapissée de feuillages et de fleurs. Une volière
dorée, remplie d'oiseaux à l'éclatant plumage,
mettait une note vive au milieu des massifs. Des
urnes japonaises ornaient les quatre coins de ce
salon vitré, laissant échapper des gerbes énormes
de roseaux géants. D'élégants meubles en bambou
dorés étaient épars çà et là entre les caisses d'épi-
cées et de palmiers de Chine.

Assise sur un pliant près de Mademoiselle; à
demi cachées toutes deux par ces verdure, nous
écoutions, d'un côté, le bruit des jetons d'argent
remués sur les tables de jeu; de l'autre, le son un
peu éloigné du piano. On jouait le Menuet de la
Reine. Les jeunes Sibériennes et les beaux officiers
le dansaient avec grâce, et les mignons petits

souliers à bouffettes et à pointe fine, s'avançaient
en mesure, rythmant l'air en triolets du vieux
menuet.

Non loin de nous, le général, renversé dans un
rocking-chair, oubliait, emporté par l'intérêt de la
lecture d'un volumineux courrier, reçu peu d'ins-
tants auparavant, le verre de kummel déposé, près
de lui, sur un guéridon. Une flamme montée à ses
joues les nuancait d'un rouge vif, sur lequel ses
longues moustaches tranchaient vigoureusement.
Son front était soucieux, et sa main froissait ner-
veusement une dépêche.

L'aide de camp arriva empressé, et s'inclinant
avec déférence:

— Mon général, me voici à vos ordres.

L'Excellence agrémenta son langage d'un juron
slave des plus énergiques; cette auguste parole
ayant quelque peu soulagé sa mauvaise humeur, il
reprit l'air maussade:

— Une triste affaire!... Avions-nous besoin de
cela en vérité? Imaginez-vous, Nelroff, que les
mineurs de Nertschink se font des leurs... Une
révolte en règle. Les petits pères trouvaient le
joug un peu lourd.

Ma main trembla dans celle de Mademoiselle.
Une révolte à Nertschink... Et Serge était là!

— On les a traqués d'importance, reprit l'Excel-
lence. Une battue en règle dans les bois où s'étaient
réfugiés les mutins. Quelle chasse, Seigneur Dieu!

## Chronique générale.

Jamais l'accord n'a régné complètement dans le cabinet actuel.

La crise ministérielle tient à un fil.

On n'a pas oublié les querelles du général Boulanger à Tunis avec le ministre résident Cambon, querelles qui aboutirent à la quasi-disgrâce et au rappel du général.

La première chose que M. Boulanger, devenu ministre, demanda à M. de Freycinet fut d'enlever à M. Cambon la direction des affaires de la Régence, ce que M. de Freycinet refusa catégoriquement.

Froissé de ce refus, le ministre de la guerre s'est mis à la tête du groupe ministériel dissident et a remporté une première victoire en imposant la mise en disponibilité du général Schmitz.

Aujourd'hui le désaccord prend une tournure de plus en plus aigre, et l'on s'attend d'une semaine à l'autre, à quelque éclat.

M. Goblet a décidé de ses prétentions à l'affichage. Quand il prononça un discours, il a toujours l'heureuse surprise (?) de trouver un ami dévoué pour proposer l'affichage dans toutes les communes de la France. M. Goblet, depuis qu'il a été vertement houspillé par le suffrage universel, cherche à faire parler de lui jusque dans les hameaux les plus reculés. Il joue au grand homme! Les contribuables seront-ils enchantés de payer les frais considérables qu'occasionne chaque fois la publicité des élucubrations antireligieuses du petit Goblet? Les protestations de M. Buffet et Blavier contre ces dépenses imposées aux contribuables et votées sans l'assentiment de la Chambre ont inspiré au compère Le Royer une gasconnade par trop forte: C'est le Sénat qui paiera! a déclaré le président. C'est vrai; mais avec l'argent de qui? Eh! parbleu, avec l'argent des infortunés contribuables.

L'Agence Havas a publié la note suivante:

« Les bases du budget n'ayant pas encore été arrêtées en conseil des ministres, les rumeurs qui circulent au sujet des combinaisons financières préparées par le Trésor manquent de fondement sérieux. »

Le groupe de l'union des gauches a procédé à l'installation de son bureau.

Son président, M. Steeg, a prononcé un discours auquel nous souhaitons les honneurs de l'affichage.

« Je n'ai pas à formuler de programme, a-t-il dit, nous avons chacun le nôtre. »

Et il a terminé par ces mots: « Notre mot d'ordre doit être celui-ci: Organisons le parti républicain. »

Tiens! le parti républicain n'est donc pas encore organisé? Il serait temps qu'il le fût; mais, hélas! l'on a beau instituer l'Union des gauches, une organisation n'est pas chose bien facile lorsque chacun des

Quelle chasse! Celle d'aujourd'hui n'est rien comparée à celle-là.

L'aide de camp eut un sourire de satisfaction, qui montra ses dents acérées.

— Il paraît, continua le général, — je tiens ces détails du commandant de Nerischink; il vient de m'écrire longuement à ce sujet — oui, il paraît que les dogues sibériens se sont acharnés sur deux grands gaillards aux jarrets d'acier. Ces Polonais vous franchissaient les clôtures, les ravins, les halliers avec des bonds de panthère. L'un d'eux a fini par disparaître, par s'enfuir. On a perdu sa piste. Mais l'autre, acculé au pied d'un roc, au fond d'un creux sans issue, s'est défendu en désespéré. Le gaillard se battait bien. Une massue, maniée par ses mains d'athlète, retombait lourdement sur les dogues acharnés, les assommant, les écrasant, leur cassant les reins. Puis, tout à coup, le fugitif pâlit, chancela, mordu à la gorge par un molosse. Il étouffait, il râlait, il s'affaissa; et ce corps inerte fut bientôt broyé, déchiré, comme tout à l'heure, le renne à la curée. On n'a rapporté à Nerischink que d'informes lambeaux.

En écoutant ce récit, je frissonnai d'horreur. Eh quoi, mon Dieu! était-il possible que le général pût raconter avec un tel cynisme cette chasse odieuse, cette chasse où un être humain avait été le gibier!

(A suivre.)

membres s'avise d'avoir son programme particulier.

M. de Saint-Vallier, sénateur, vient de mourir dans son château de Coucy-les-Epbes, près Laon.

M. de Saint-Vallier était âgé de cinquante-trois ans. Il a commencé sa carrière diplomatique en 1852 comme attaché d'ambassade à Lisbonne. En 1877, il était ambassadeur à Berlin, et en 1878 il fut un des deux plénipotentiaires de la France au congrès de Berlin pour le règlement de la question d'Orient.

M. de Saint-Vallier fut élu sénateur de l'Aisne en 1876 et prit place au centre gauche du Sénat.

### L'AFFAIRE BARRÈME.

Le service de la sûreté a procédé avant-hier à une arrestation relative à l'assassinat du préfet Barrême.

Jusqu'ici, il paraît que la police s'est engagée sur une mauvaise piste.

L'individu arrêté est un nommé Dubois, représentant d'une fabrique d'engrais à Ivry. Il a été dénoncé par un ouvrier devant qui il a tenu des propos suspects dans un café de Poissy; mais il paraît établi que, ce jour-là, Dubois n'était plus guère en possession de sa raison, par suite de trop fortes libations qu'il avait faites en compagnie de plusieurs cultivateurs avec lesquels il avait traité des affaires. Les employés de la gare Saint-Lazare et de la gare de Mantes ne l'ont d'ailleurs point reconnu.

### LA GRACE DE NOURRIT.

Le nommé Nourrit, qui avait été condamné aux iravaux forcés à perpétuité, pour avoir participé en 1848 à l'assassinat du général de Bréa, a été grâcié hier matin du restant de sa peine par le Président de la République.

Mais on annonce aujourd'hui que Nourrit s'est évadé, il y a quatre ans, de la Guyane, et qu'on ignore absolument où il se trouve.

### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 6 février.  
L'épargne a pris beaucoup de rentes, en décembre et janvier: elle a gagné beaucoup d'argent et la spéculation l'a imitée. Maintenant, l'une et l'autre veulent mettre leurs bénéfices en sûreté: elles vendent et font bien.

Il faudra quelque temps avant de revoir les hauts cours de janvier.  
On cote: 3 0/0 81.65, amortissable 84.15, 4 1/2 0/0 1883 109.35.

Le Crédit Foncier n'éprouve pas les mêmes fluctuations. Il est ferme à 1.335. Les obligations des différents emprunts sont très-bien tenues. On remarque une certaine préférence pour les obligations Communales. Or les Foncières sont tout aussi bien garanties. En règle générale, parmi les obligations du Crédit Foncier, les moins chères doivent être préférées, car au point de vue de la sécurité elles se valent toutes.

La Société Générale est à 448.75.  
La Banque d'Escompte est à 443.75.  
La Reate Italienne 5 0/0 cote 97.55.  
L'action des Chemins de fer Méridionaux Italiens est bien tenue à 692.50.  
La Société des Dépôts et Comptes Courants se tient à 597.50.

L'action du Rio-Tinto est très-ferme à 266.25. Le dividende de 1883 sera certainement de 18 fr.

L'obligation des Chemins de fer Économiques dont les garanties sont similaires de celles de nos grandes Compagnies de chemins de fer, est très-cherchée à 350 fr.

Si beaucoup de gens comprennent le caractère nécessaire des assurances sur la vie, au point de vue de la famille, il en est qui croient chose indifférente de réaliser ces assurances avec des Compagnies nationales ou avec des Compagnies étrangères. On a beau leur répéter que les promesses de ces dernières doivent être tenues pour suspectes et que l'adage « a beau mentir qui vient de loin » leur est opposable, ils ne se laissent pas moins prendre aux affirmations audacieuses de quelques Compagnies exotiques, particulièrement des Compagnies américaines. Un journal des États-Unis, l'Assurance-Times, de New-York, a publié récemment une étude sur les sept premières Compagnies-Vie de ce pays et ces constatations d'un organe très-favorable aux Compagnies américaines ont une éloquence bonne à constater. L'examen de notre confrère a porté sur le fonctionnement des Compagnies de 1863 à 1884. Il résulte de cet examen que les bénéfices des Compagnies ont été réduits fortement depuis 1873. Le New York et l'Équitable n'ont pas été épargnés par cette réduction et elles ne peuvent plus mettre en avant la supériorité de leur revenu pour expliquer les tarifs avantageux de leurs rentes viagères. De 1873 à 1884, le taux de l'intérêt tend à descendre en même temps que s'accroît le taux de mortalité des assurés. On le comprend surtout pour les deux Compagnies américaines qui opèrent en France: elles appliquent les mêmes tarifs à de nombreux pays où la mortalité est toute différente, notamment à l'Amé-

rique du Sud, aux Indes. Que conclure de là? c'est que les bénéfices promis aux assurés se réduisent de plus en plus, par des causes que les Compagnies américaines sont impuissantes à conjurer. C'est que les Compagnies sacrifient le présent à l'avenir et que seules les Compagnies françaises offrent toute sécurité. En assurance comme en bien d'autres choses, le proverbe a raison: « un bon chien vaut mieux que deux tu l'auras. »

Le Crédit Lyonnais végète à 518.75: il traîne le boulet de la Foncière Lyonnaise et ne peut s'en débarrasser.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### Tramways saumurois.

Les tramways jubilent et ne se lassent pas de le dire *urbi et orbi*. Leur joie est d'ailleurs si courtoise qu'on se prend à regretter de ne pouvoir la partager sans réserve.

Un mot encore sur la question, puisqu'ils le désirent.

Que la rapidité et l'ampleur des communications d'un point à un autre soient choses très-désirables, en thèse générale, c'est enfoncer une porte ouverte que de répéter cela sur tous les tons.

Mais quand il s'agit de réaliser ce progrès dans tel ou tel cas particulier, le point de vue change. Il faut savoir comment les bienfaiteurs de l'humanité vont s'y prendre pour faire vraiment du progrès et non de l'exploitation et de l'oppression.

Il ne suffit pas en effet que ceux qui triturent l'affaire, ou ceux qui la patronnent le plus chaudement pour de bonnes grosses raisons personnelles, y trouvent leur compte.

Il est à propos d'abord, au point de vue très-pratique de la mise de fonds, que les bonnes gens embauchés de toutes les manières dans l'opération en tirent l'intérêt de leur argent, ou à tout le moins le capital lui-même, ce qui dans le cas présent est encore à l'état de forte hypothèse.

Il faut surtout que le profit de quelques-uns ne soit pas payé trop cher par une foule d'autres, premièrement par la privation d'une bonne route, et en second lieu par le péril constant de leurs membres ou de leur vie, ni plus ni moins.

Car le long du tramway à vapeur (c'est-à-dire du vrai chemin de fer longeant cette route étroite ou la partageant en deux petites allées), il y aura nécessairement des carambolages, et d'une gravité qu'il est facile de prévoir. Ils ont déjà commencé par le seul fait des travaux préparatoires, et le prétoire de M. les juges de paix en sait quelque chose. Que sera-ce quand les locomotives-bijoux fumeront, mugiront et monteront, le soir, leurs deux gros yeux?

Faites des chemins de fer spéciaux, isolés, barricadés, si vous trouvez des actionnaires ou que l'État veuille bien vous aider, rien de mieux; mais ne les installez pas sur le terrain réservé aux piétons et aux voitures, et indispensable, quatre lieues durant, aux communications à pied, à cheval ou en voiture. Toute la question est là.

Autrement vous volez la route au public, en la lui interdisant sous peine de la vie, ce premier des biens que des philanthropes modernes entendent protéger même chez les animaux.

C'est bientôt fait d'appeler vos adversaires « ennemis du progrès »; mais en assimilant votre entreprise aux nouveautés vraiment dignes du nom de progrès, vous ne faites qu'un pur sophisme, et si gros qu'assurément vous le voyez, en l'écrivant, tout aussi bien que nous.

Les chemins de fer, tels qu'ils doivent être construits, ne m'empêchent pas de circuler en toute sécurité devant ma porte et dans mon voisinage, à pied, à cheval ou en voiture. Le télégraphe n'a pas tué la poste aux lettres, le gaz ne m'interdit pas l'huile, le pétrole ou la chandelle, et le service des eaux me laisse parfaitement libre de prendre de l'eau à la rivière. Ainsi du reste.

Voilà le vrai progrès, c'est-à-dire la commodité surabondante, surajoutée aux progrès antérieurs, et sans restriction aucune des droits acquis et de la première de toutes les libertés, celle d'aller et de venir, en toute sécurité, de nuit et de jour, sur les routes à ce destinées. Or, cette liberté, vous me l'enlevez; et de plus, sans aucun intérêt général, — car il s'agit seulement d'une distance de quelques lieues que des voitures franchissent facilement, — vous boulever-

sez, sur tout votre parcours, pour le gros profit ou la simple commodité de quelques-uns, une foule d'intérêts locaux tout autrement respectables.

Sans doute, le gros négociant se frottera les mains en usant du tramway, mais le petit sera mis à pied sur toute la ligne au profit de la grosse tête de ligne mieux approvisionnée. Cela n'est pas douteux.

Tel qui avait installé son industrie et acheté pour cela ou bâti une maison le long de la route, jadis réservée aux voitures, n'aura plus, du jour au lendemain, qu'à fermer boutique.

Ayez, je le suppose, toutes les pierres de nos carrières: la batterie de Montsoreau aura vécu, etc., etc.

« Mais, direz-vous, si les uns y perdent, d'autres y gagneront, chacun son tour. Est-ce que les grands chemins de fer n'ont pas amené bien d'autres bouleversements d'intérêts? »

Je nie encore une fois toute analogie entre les chemins de fer et votre entreprise, dans les résultats et surtout dans la manière de procéder.

Les grands chemins de fer n'ont déplacé aucun intérêt local, ils n'ont guère tué que les diligences et le roulage, lesquels ont eu des années pour battre en retraite et parer le coup pendant la construction des voies ferrées spéciales. Et les chemins de fer ont fait cela dans un intérêt immense, général, vraiment national.

Vous, au contraire, sans aucun intérêt général, mais pour le profit de tels ou tels particuliers, ou la commodité insignifiante de quelques autres, vous déplacez les intérêts particuliers de porte à porte et du jour au lendemain, et cela par la plus odieuse des confiscations, celle d'une route unique et indispensable.

Car, — et c'est toujours là qu'il faut en revenir, — les chemins de fer proprement dits ont isolé à grands frais leurs voies spéciales, et vous, c'est la route commune que vous prenez toute faite, en spéculant précisément sur l'incommodité et le danger énorme que vous y apportez pour tuer après de vous toute concurrence possible par voitures publiques ou particulières. Attendez vos tarifs quand vous serez seuls les maîtres.

Voilà la différence.  
Ne dites pas: « Chacun son tour », car le mal des uns ne se guérit pas par le profit ou la plus grande commodité des autres. « Chacun son tour », cela revient à dire: « ôte toi de là que je m'y mette ». Si c'est là votre progrès humanitaire, bien grand merci. C'est tout simplement le cri de guerre et de pillage qui est au fond de toutes les mesures révolutionnaires, sous le mensonge de la fameuse devise: Liberté, égalité, fraternité.

Mais cette odieuse maxime n'a rien de commun avec la fraternité, pas plus qu'avec la liberté et l'égalité, puisque c'est par les mains de l'État que vous opprimez le public sans lutte possible.

Et au profit de qui? Au profit de la spéculation, c'est-à-dire de l'infâme capital. Toujours les gros qui mangent les petits, et leur faisant croire que c'est pour leur agrément et leur plus grand bien.

M. l'avocat officiel des tramways nous semble revenir trop souvent sur cette « précaution oratoire » que les tramways saumurois sont aussi innocents que l'agneau qui vient de naître de toute attache et parti politiques.

A quoi bon cette protestation qu'on ne lui demande pas? Que nous importe après tout pour le voyage que les banquettes soient monarchistes ou républicaines?

Mais nous sommes dans un temps et un état de choses où le tripotage et la « gabegie » coulent à pleins bords (le mot est de « côteaux » et M. l'avocat le comprend). Cette pensée l'inquiète, et il sent le besoin de prendre ses précautions. Qui pourra croire que la concession à des particuliers d'une route publique échappe à la règle universelle, donnant, donnant, et qu'il faille s'en tenir aux grands mots dont les tramways émaillent leurs réclames: « Amour patrie et désintéressé du bien public, œuvre civilisatrice, progrès humanitaire, etc., etc. » Voilà pourquoi M. l'avocat prend ici les devants et met la main sur son cœur: Et donc! des attaches politiques! Jamais de la vie!

Quel échange de services rendus ou à rendre, quelles manigances s'enfouissent en ce moment, en guise de fondations, sous les rails du tramway? Peu nous en chaut!

mais il est difficile que le public ne se pose pas la question.

Et, en fin de compte, il se dégage de toute cette histoire un symptôme des plus tristes.

Ce gouvernement endetté jusqu'aux oreilles, à bout de places et de bureaux de tabac, à donner, qui taille un morceau de belle et bonne route comme on ferait d'un bout de ruban et qui concède à des amis cette portion du domaine public, avec la permission d'y mettre les gens en marmelade et la sous-permission, s'ils font un four, de sous-brochant d'une manière ou de l'autre ladite concession pour en tirer cuisse ou aile, n'est-ce pas là un étrange spectacle, un procédé administratif dont la moralité n'est pas de premier choix, un exemple funeste, un sans-gêne des plus alarmants pour les libertés publiques les plus élémentaires et qui semblaient le mieux assurées?

Et la masse des badauds qui ne voit en tout cela que le plaisir d'aller en voiture!

*O matri ad servitum!*

Nous ne plaçons nullement pour notre part, en tant que lésés par les tramways. Par leurs débuts et encore plus par leurs projets ultérieurs, ils nous apportent commodité et plus-value. Mais c'est en elles-mêmes qu'il convient de voir et de juger les choses.

Après ces lamentations tragiques, terminons par cette petite pièce. Nous l'intitulons, si vous voulez bien: « L'œuf de Christophe Colomb ».

L'une des principales causes des « carambolages » qui vont se produire le long du tramway, sera sans doute l'effroi instinctif qu'éprouvent les chevaux en voyant venir sur eux une masse en mouvement sans raison apparente de locomotion, l'intellect de ces pauvres bêtes n'allant pas jusqu'à soupçonner les merveilles de la vapeur ou de l'air comprimé.

Cela étant, n'y aurait-il pas chance de diminuer au moins cette cause d'accidents, si la machine poussait devant elle des simulateurs de chevaux aussi ressemblants que possible, remuant les pattes d'une manière à peu près naturelle et hochant la tête à l'avant? Avec quelques rouages et leviers, le plus mince mécanicien ne serait pas en peine de faire manœuvrer cette fantasmagorie salutaire.

Que les tramways saumurois nous permettent, dans leur philanthropie, de leur offrir la primeur de cette lumineuse idée avec la propriété du brevet d'invention s. g. d. g.

NICOLAS PATACHON.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Première séance du 7 février 1886.

Carabine à 42 mètres... 41 tireurs.  
Pistolet à 42 mètres... 43

Épingles-insignes en argent: MM. Regnard et Favaron.

Médailles: MM. Menagé et Favaron.

La deuxième séance annoncée pour le dimanche 14 février 1886, à 2 heures du soir, aura lieu à 9 heures du matin, au

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES RUCHES D'ABILLES

Les abeilles dormaient. Elles étaient rentrées, au coucher du soleil, libres et satisfaites, sans se douter qu'au soleil levant on les aurait dépayées et qu'elles ne reconnaîtraient plus ni les champs accoutumés, ni les fleurs connues.

Jacques, avec précaution, enleva les trois ruches que le char reçut sur une couche de foin et que l'on recouvrit d'un drap blanc. Puis il dit adieu aux sœurs explorées, et regagna, pas à pas, au clair de la lune, sa chaumière sur la plaine.

Abeilles! pauvres petites abeilles! Le voyage ne vous éveille pas. Vous avez tant travaillé le long de la journée! Vous étiez si fesses! et si confiantes depuis le temps que vous habitiez contre le rocher!

Quand les ruches arrivèrent à la ferme, Thérèse pleurait encore. Elle essuya furtivement ses larmes. Jacques l'aurait trop rudement grondée.

VIII

L'histoire que je vous raconte est bien simple maintenant. Elle se termine par beaucoup de cha-

Stand des Récollets. — Tir réduit à 20 mètres.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

Le thermomètre est descendu ce matin à 5 degrés au-dessous de zéro.

Cette température arrête la crue de la Loire, qui reste stationnaire depuis hier.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ce soir, pour la représentation de la Favorite, notre Théâtre ouvre ses portes au public pour la 900<sup>e</sup> fois depuis son inauguration, le 5 avril 1866.

Dans ce chiffre ne sont pas compris, bien entendu, quatre bals masqués et des conférences.

M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier, en représentation à Angers, où elle remplace momentanément M<sup>lle</sup> Dorian, a paru jeudi dans l'Étoile du Nord et samedi dans Manon. Le succès de la charmante artiste a été complet.

On sait qu'avant de confier le rôle de Manon à M<sup>lle</sup> Heitbron, M. Jules Massenet l'avait tout d'abord offert à M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier qui, à son grand regret, ne put l'accepter, étant liée par un traité avec un théâtre parisien.

Le tolle général contre la prétention d'envoyer à Tours le général Thibaudin a évidemment fait changer d'avis le ministre de la guerre.

Par décret du Président de la République en date du 6 février, M. le général de division de Carrey de Bellemare est nommé au commandement du 9<sup>e</sup> corps d'armée, en remplacement de M. le général Schmitz.

Un second décret nomme M. le général de Carrey de Bellemare membre du conseil supérieur de la guerre, en remplacement de M. le général Schmitz.

M. le colonel de Garnier des Garets, du 77<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cholet, est proposé pour le grade de général de brigade.

Nous croyons tenir de bonne source, dit la France militaire, que le ministre de la guerre se dispose à autoriser dans l'armée le port de la barbe.

Aucune décision définitive concernant les manœuvres de 1886 n'a encore été arrêtée par l'état-major général du ministre.

Il est bien évident qu'un essai de mobilisation est désirable; mais une mesure de ce genre est d'ordre gouvernemental. Le général Boulanger ne l'a encore ni examinée, ni à plus forte raison soumise à ses collègues du cabinet.

Les populations du 41<sup>e</sup> corps, que des nouvelles prématurées ont mis en émoi, peuvent se rassurer; en tous cas, si un essai de mobilisation a lieu, il devra porter, pour

grins et d'ennuis. La discorde est un fuseau qui file si facilement et si solidement tous ses petits fils invisibles.

Le lendemain du transport des abeilles, il y eut une grande surprise dans les trois ruches. Pour les animaux, la patrie n'est point aussi vaste que celles des peuples. Un arbre ou un rocher qui cache le champ fréquenté fait la terre étrangère et l'exil lointain.

Thérèse se consola à visiter souvent les anciennes amies de son père, à les choyer en cachette avec du vin et du sucre. Mais le petit cœur des abeilles était plein de tristesse et consumé du mal du pays. Elles languissaient; elles se mouraient. Elles n'avaient plus de goût au travail, plus d'ambition. Le soleil ne réchauffait dorénavant ni l'un ni l'autre. Elles dépérissaient de jour en jour.

Jacques eut beau jurer et tempêter, sa conscience lui reprochait son entêtement et sa cruauté. Thérèse n'avait plus courage et joie, elle aussi, aux labeurs quotidiens et aux soucis du ménage.

Quelques mois à peine suffirent pour que l'une des ruches restât vide. Les deux autres s'éteignirent insensiblement, soit que l'exposition nouvelle, la température, leur eussent été funestes; soit que la prédiction du vieux Toine leur eût porté malheur.

Bientôt les trois ruches se trouvèrent désertes, et les abords encombrés par les cadavres des pauvres

être instructif comme chemins de fer, sur une des régions du centre de la France, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> corps. (Progrès militaire.)

### INSPECTION DES HOMMES A LA DISPOSITION.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes « à la disposition » de l'autorité militaire, et qui appartiennent aux classes 1884 et 1883, seront passés en revue, cette année, le jour de la réunion du conseil de révision. Les hommes « du service auxiliaire » appartenant aux classes 1875, 1877, 1879, 1881 et 1883, assisteront à cette revue.

### SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Nantes en 1886

On nous prie d'informer les éleveurs que le Concours hippique de la circonscription de l'Ouest s'ouvrira à Nantes, cours Saint-Pierre, le 7 mars, pour se terminer le 14.

Le programme des prix contient 292 prix pour la somme de 54,620 fr.

Ce programme se compose de prix de classes, pour chevaux d'attelage et de selle; de prix spéciaux, pour poulains et pouliches de trois ans sans dressage, pour chevaux trotteurs et chevaux sautant les obstacles; de prix internationaux, pour chevaux et voitures de maîtres, ainsi que pour chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures propres à ce genre de service.

On écrit de Poitiers:

Voici la situation cocasse qu'un hasard facétieux amène à la cour d'appel de Poitiers:

Premier président..... Loiseau  
Président de chambre..... Poule  
Attaché du parquet..... Merle  
Partie à juger..... Lecog

### Publications de mariage.

Raymond Goisnard, employé de commerce, et Adèle-Marie-Louise Pelet, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Panchèvre, journalier (veuf), et Joséphine Lemoine, couturière, tous deux de Saumur.

Eugène-Daniel-Auguste-Théodore Peltier, tailleur, de Chinon, et Louise-Camille Derouet, sans profession, de Saumur.

Joseph Laurent, valet de chambre, et Emilie Saillant, sans profession, tous deux de Saumur.

Frédéric Frestreau, clerc de notaire, d'Angers, et Gabrielle-Emma-Marguerite Lasalle, sans profession, de Saumur.

Jean Priam, maréchal-des-logis maître d'armes à l'École de cavalerie, de Saumur, et Octavie-Émilie-Geneviève Belloque, lingère, de Pontivy (Morbihan).

Jules-Alphonse Lièvre, domestique, et Mathilde Lucas, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Alexandre, marinier, et Emilie Guibert, sans profession, tous deux de Saumur.

Le miel amassé se dessécha dans les palais de cire. Les araignées et les rats envahirent sans crainte la nécropole; ils purent impunément manger et ronger à travers les cellules abandonnées. Les fourmis arrivèrent par escadrons. Le soleil avait beau, chaque matin, glisser trois rayons par les trois ouvertures de chaque ruche, ces rayons n'y révélaient personne, et ce le vent s'y hasarda, il hurlait seul là-dedans comme une voix désolée.

Jacques en contracta une mauvaise humeur habituelle, et Thérèse un profond chagrin, — ce qui faisait que le mari grondait continuellement et que la femme pleurait sans cesse.

Les quatre ruches restées au village, dans le valon, recurent quelque temps encore, mais sans vigueur. Elles dépérissaient à leur tour, petit à petit. Un jour enfin, elles demeurèrent muettes et dépeuplées. Le vieux peuplier était bien tout à fait mort, cette fois.

Les deux sœurs ne s'en consolèrent pas et n'aimeaient plus Jacques.

Le ménage de la plaine vieillit ainsi sans enfants, sans gaieté, sans amour. Rien ne put ramener la bonne affection, l'harmonie, le bonheur à la ferme. Les vieilles femmes attribuaient à la mort des ruches la stérilité de Thérèse. Jacques fut maudit par les petits enfants qui n'avaient plus au printemps leur pièce de miel accoutumée. Ils venaient bien de

Pierre-Paul-Marie Royer, lieutenant au 40<sup>e</sup> chasseurs, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Marie-Francine-Élise Pasquet, sans profession, de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure).

Pierre Gaillard, charbon (veuf), de Saumur, et Marie-Aimée Chassaing, journalière, de Saint-Victour (Corrèze).

Chéri Villain, cultivateur, de Voullon (Vienne), et Joséphine-Marie Catillon, sans profession, de Saumur.

UNE MONTRE en argent a été trouvée à Saumur le 28 janvier 1886.

S'adresser au Bureau de Police.

A l'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C<sup>ie</sup> Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 février 1886.

Versements de 178 déposants (33 nouveaux), 38,705 fr. 21 c.  
Remboursements, 43,714 fr. 90 c.

### Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 8 février 1886,

## LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, poème de MM. Scribe, A. Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

Distribution:

Fernand..... MM. Goffoël.  
Alphonse..... Dechesne.  
Balthazar..... Neveu.  
Léonor..... M<sup>me</sup> De Vita.  
Inès..... Dulaurans.  
Don Gaspard..... M. Démon.  
Seigneurs et dames de la cour, pages, gardes, moines et novices.  
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 9 février

LA CAGNOTTE, comédie-vaudeville en 5 actes.

FLORENNE PRÈS NAMUR. A M. Tallon, pharmacien chimiste, 49, avenue d'Antin, Paris. Je viens un peu tard vous remercier de votre envoi. J'ai voulu attendre le résultat obtenu. Vos différentes préparations au PIN D'AUTRICHE et particulièrement vos Cellules contre les affections de la poitrine ont obtenu dans mes mains le brillant succès que mes confrères signalent dans les leurs. Recevez tous mes remerciements.

Dr SERVAIS.

N.-B. Les personnes qui ne peuvent pas avaler les CELLULES (2 fr. 50) doivent recourir au SIROP (3 fr.) OU A LA PÂTE (1 fr. 50) AU PIN D'AUTRICHE qui ont la même efficacité que les Cellules et sont toujours envoyés franco.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

loin en loin voir si aucun essaim ne s'était établi dans les ruches abandonnées. — Hélas! non. — Puis ils devinrent grands.

Les trois sœurs déplorèrent le mince revenu consacré aux messes pour le repos de l'âme de leur père. Le curé ne laissait pas que de regretter son rayon de miel. La bête soupirait après son pot d'autrefois, et les mendicants mangeaient tristement leur pain sec.

Voilà mon histoire simple et douce comme une pâquerette de mes montagnes. Elle n'a que le parfum sauvage du grand air et de l'herbe fraîche. Cueillez-la et formez-la entre deux feuillets de votre cœur, afin qu'elle vous fasse ressouvenir, à l'occasion, des pieuses recommandations des vieillards et des chères petites abeilles du bon Dieu.

AIMÉ GIRON.

FIN.

## ROCAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, rue Beaupaire, à Saumur (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 décembre 1885, enregistré, par suite de dissolution de Société,  
**Le Jeudi 25 Février 1886, à 2 h. de l'après-midi,**

Par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire), au siège de la Société Moreau et de Neuville.

En 4 lots, avec faculté de réunion en un seul lot,

## LE FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

## Des Vins mousseux

Exploité à St-Florent, près Saumur, par la société Moreau et de Neuville, fondée en 1871.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution du jugement sus-énoncé, prononçant la dissolution de la société existant entre :

1<sup>o</sup> M. François - Eugène Moreau-Barrier, propriétaire - négociant, demeurant au château de la Tour-de-Meive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

2<sup>o</sup> M. Emile Moreau, fils, propriétaire-négociant, demeurant au même lieu ;

3<sup>o</sup> Et M. Jules-Benjamin de Coquebert de Neuville, propriétaire-négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans ;

Et ordonnant la liquidation de ladite société, en présence des sieurs Moreau-Barrier, Moreau fils et de Coquebert de Neuville, sus-nommés, ou eux dûment appelés.

A la requête de M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace,

« Agissant en qualité de liquidateur de la société Moreau et de Neuville, nommé à cette fonction aux termes du jugement déjà énoncé. »

Il sera, le jeudi vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-six, à deux heures de l'après-midi, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Pinault, commis à cet effet, à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au siège de ladite société, procédé à la vente par adjudication publique, en quatre lots, avec faculté de réunion en un seul, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, dudit fonds de commerce, comprenant :

1<sup>o</sup> Lot.

Les caves en roc, cellier et hangars, servant à l'exploitation, sur la mise à prix de... 368,65 60

2<sup>o</sup> Lot.

Une maison de maître, communiquant au premier lot, comprenant : rez-de-chaussée, premier étage, grenier, loge de concierge, écuries, remises, servitudes, cour, jardin, cave en roc, sur la mise à prix de... 15,134 40

3<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> La clientèle et toutes les marques appartenant à la maison Moreau et de Neuville ;

2<sup>o</sup> Le mobilier des bu-

A reporter... 72,000 08

Report... 72,000 08  
reaux et le matériel, les instruments, machines et fournitures de caves ;  
3<sup>o</sup> Et les marchandises en caves, consistant en vins bruts, vins dosés, vins à liqueurs, vins en cercles et alcools, la tout sur la mise à prix de... 18,3805 59  
4<sup>e</sup> Lot.

Diverses créances commerciales dues à ladite société, d'un recouvrement douteux, s'élevant à 22,646 fr. 20 c. environ, sur la mise à prix de... 500 »

Total des mises à prix. **258,305 59**

S'adresser, pour visiter, au siège de la Société, et, pour tous renseignements, à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le 8 février 1886.  
BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

## UN TERRAIN

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

## Choix de propriétés rurales et de maisons de ville

A VENDRE OU A LOUER  
FONDS DE COMMERCE A CÉDER

NOTA. — A partir du 1<sup>er</sup> février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

## A CÉDER

Pour cause de santé,

## UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

3, Rue d'Orléans, 3

## OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtisseries.

Prix modérés.

## Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

## B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

## SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

## VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Monton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

## Offres et Demandes

M<sup>me</sup> Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M<sup>me</sup> Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER pour cause de santé, très-bonne IMPRIMERIE, produisant plusieurs journaux ou revues et des labours.

Cette maison, ancienne et très-honorablement connue, est située dans une ville de 80,000 âmes.

S'adresser à M. SIXLE, à Paris, 5, rue Notre-Dame-des-Champs.

## M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

## FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

## COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLÉ

N<sup>o</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

## MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (915)

## A VENDRE CHEVAL

Neuf ans, 1<sup>er</sup> 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

## Le SECRET du MARI

Roman posthume et inédit

Par OCTAVE FÈRE

## LA MÈRE RAINETTE

Par CHARLES DESLYS

## SAUVÉE PAR LA MORT

Par CHARLES - BERNARD DEROSNE

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

## ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande accompagnée d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

LE VÉRITABLE

WOM

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

91, Rue de Rivoli et 9, Boulevard de la Madeleine PARIS

Produit de 1<sup>re</sup> Qualité

## CHOCOLAT MASSON

AVIS

Demandez toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes

toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE LÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	matin (s'arrête à la Possentière)	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	
6	55	—	—	6 05	7 24	8 40	1 15	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	8 17	12 09	6 40	9 54	
9	13	—	—	6 15	7 32	8 56	1 24	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	3 36	8 31	12 58	8 26	12 18	6 20	9 34	
1	25	—	—	6 23	7 39	9 10	1 32	7 12	10 28	2 16	5 28	8 54	—	3 44	8 39	1 25	8 34	12 26	6 28	9 42	
3	32	—	—	6 31	7 47	9 18	1 40	7 20	10 36	2 24	5 36	9 02	—	3 52	8 47	1 33	8 42	12 34	6 36	9 50	
7	15	—	—	6 39	7 52	9 27	1 48	7 28	10 44	2 32	5 44	9 10	—	4 00	8 55	1 41	8 50	12 42	6 44	9 58	
10	36	—	—	6 47	8 00	9 35	1 56	7 36	10 50	2 40	5 52	9 18	—	4 08	9 03	1 49	8 58	12 50	6 52	10 06	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	omnibus.	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	
8	21	—	—	6 05	7 24	1 15	3 50	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7 50	1 55	8 35	5 50	12 50	6 15	7 50	9 15	
9	37	—	—	6 13	7 32	2 2	4 50	5 48	9 13	1 19	4 30	7 57	8 23	2 51	9 55	6 28	1 28	7 58	9 23	10 48	
12	48	—	—	6 21	7 40	2 11	5 40	5 46	9 21	1 31	4 42	8 05	8 29	3 03	10 14	6 36	1 36	8 06	9 31	11 06	
4	44	—	—	6 29	7 48	2 19	6 30	5 54	9 29	1 43	4 54	8 13	8 33	3 11	10 22	6 44	1 44	8 14	9 39	11 14	
7	4	—	—	6 37	7 56	2 27	7 20	6 02	9 37	1 55	5 06	8 21	8 37	3 19	10 30	6 52	1 52	8 22	9 47	11 22	
10	34	—	—	6 45	8 04	2 35	8 10	6 10	9 45	2 07	5 18	8 29	8 43	3 27	10 38	7 00	2 00	8 30	9 55	11 30	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.				Thouars (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7 50	1 55	8 35	5 50	12 50	6 15	7 50	9 15
				Montreuil-Bellay	6 13	7 32	2 2	4 50	5 48	9 13	1 19	4 30	7 57	8 23	2 51	9 55	6 28	1 28	7 58	9 23	10 48
				Lernay	6 21	7 40	2 11	5 40	5 46	9 21	1 31	4 42	8 05	8 29	3 03	10 14	6 36	1 36	8 06	9 31	11 06
				Brion-s-Thouet	6 29	7 48	2 19	6 30	5 54	9 29	1 43	4 54	8 13	8 33	3 11	10 22	6 44	1 44	8 14	9 39	11 14
				Thouars (arrivée)	6 37	7 56	2 27	7 20	6 02	9 37	1 55	5 06	8 21	8 37							